

sur la situation des travailleurs de la forêt, surtout ceux qui possèdent l'outillage qu'ils utilisent en forêt, ou pour la construction. Ils devraient avoir droit aux mêmes avantages que les autres. En cas de chômage, ils devraient être admissibles aux prestations.

J'aimerais soulever plusieurs autres points sur le projet de loi, mais je crois devoir attendre l'étape de l'étude en comité.

**M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Monsieur l'Orateur, je saisis avec joie l'occasion de traiter des modifications proposées relativement à la loi sur l'assurance-chômage. Je suis heureux de voir qu'en l'absence du ministre du Travail (M. Nicholson), un collègue des provinces Maritimes est monté sur la brèche. Je veux parler du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Il s'est chargé de parrainer le bill.

J'ai écouté très attentivement ses remarques de ce matin, à propos des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. A en juger par ses observations, le plafond des salaires assujettis aux contributions passera de \$5,460 à \$7,800. Toute personne dont le gain sera de \$7,800 ou moins, devra verser des contributions. Sauf erreur, les contributions des employeurs seront augmentées dans la même proportion, à raison de \$1.40 par semaine dans les cas des employés gagnant \$100 ou plus par semaine. L'ancien plafond des contributions des employeurs était de 94c. pour des gains maximums de \$69 et plus.

• (3.50 p.m.)

Les cotisations des employés augmentent. Le maximum hebdomadaire est maintenant de \$1.33, tandis qu'il était auparavant de 90c. Les gains admissibles sont portés à \$27, de sorte qu'un revenu maximum de \$80 par semaine est permis, soit \$53 plus les gains admissibles de \$27. La loi entre en vigueur le 30 juin 1968.

Je comprends que ces changements s'imposent, et je les appuie. Mais ne tiennent-ils pas à l'incompétence du gouvernement? Comment les interpréter? Le ministre du Travail (M. Nicholson)—je regrette son absence en ce moment, car je veux le citer, mais sans manquer de charité à son égard—a déclaré dans son discours de Kingston, au mois de juillet, que la hausse est attribuable à l'inflation. Le malheur est que l'inflation a déjà tout absorbé l'augmentation prévue. Cette augmentation ne fait que compenser la hausse des prix qui s'est produite depuis la dernière majoration, celle de 1959.

[M. Keays.]

A propos d'inflation, qui peut vivre avec \$53 par semaine lorsque la viande se vend \$1.30 la livre? En deuxième lieu, je crois que l'augmentation encouragera l'inflation. Troisièmement—et le député d'Halifax (M. McCleave) a examiné la chose sous tous les angles dans son discours d'aujourd'hui—bien que le comité Gill ait présenté son rapport sur la loi d'assurance-chômage le 21 décembre 1962, le gouvernement actuel, au pouvoir depuis près de cinq ans, n'a rien fait pour donner suite aux recommandations de ce comité.

Les principales propositions du comité Gill étaient celles-ci: les contributions des employeurs et des employés devraient financer entièrement les prestations à verser aux chômeurs admissibles à une protection entière; deuxièmement, l'ensemble des recettes fiscales devrait financer les prestations aux victimes du chômage saisonnier ou chronique, qui ne grèveraient plus la Caisse; troisièmement, les personnes inemployables ou absolument à l'écart de l'effectif ouvrier relèveraient de l'assistance sociale.

Le résultat de la mise en œuvre des recommandations du Comité Gill serait de priver les caroteurs des avantages de la Caisse et de ne plus imposer aux salariés le fardeau des allocataires de l'assistance sociale. Ce bill n'adopte aucune de ces propositions et continue à considérer la Caisse comme instrument de bien-être social, puisque les travailleurs réguliers paient dans une large proportion pour ceux qui sont inemployés ou même inemployables.

La pensée qui préside à ce bill est évidente. Il suffit, pour s'en convaincre de considérer les discours prononcés par le ministre du Travail. C'est à Kingston, en juillet 1967, lors d'une conférence des fonctionnaires de l'assurance-chômage qu'il a fait la déclaration la plus significative—et je m'excuse encore de citer le ministre en son absence, mais j'ignorais, lorsque j'ai préparé ces notes qu'il ne serait pas aujourd'hui à la Chambre.

Dans son discours lors de cette réunion, le ministre a exposé les théories de l'universalité et de l'intégration et même si plus tard, il a tenté de se reprendre et d'atténuer ses propos, il est incontestable qu'elles révèlent les intentions du gouvernement. Somme toute, le ministre a clairement laissé entendre à Kingston que le gouvernement renonçait, s'il ne l'a pas déjà fait, au principe de l'assurance et de l'orthodoxie actuarielle et était en voie de transformer l'assurance-chômage en régime de bien-être social pur et simple.